

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours le 15 mai 2018

- **Philippe CHALUMEAU, député de la première circonscription de l'Indre et Loire**
- **Daniel LABARONNE, député de la deuxième circonscription de l'Indre et Loire**
- **Sophie AUCONIE, députée de la troisième circonscription de l'Indre et Loire**
- **Fabienne COLBOC, députée de la quatrième circonscription de l'Indre et Loire**

Seront présents le 28 mai 2018 de 8h30 à 11h00 à l'ASSAD-HAD pour une présentation sur site de ce qu'est l'Hospitalisation à Domicile (HAD), laquelle sera suivie d'une visite des locaux et d'un déplacement au domicile d'un patient.

Convaincu que le prochain quinquennat ne pourra faire l'économie d'un changement de paradigme en matière de santé et que l'hospitalisation à domicile (HAD) y contribue activement chaque jour, l'ASSAD-HAD a souhaité faire découvrir l'HAD aux députés situés dans son secteur d'intervention, en leur proposant de rencontrer les équipes de l'HAD et ses partenaires qui œuvrent au quotidien pour que **plus de 200 patients puissent être hospitalisés chez eux, dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité qu'à l'hôpital, sur le territoire.**

L'hospitalisation à domicile permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation dite « classique », c'est-à-dire entre les murs d'un hôpital ou d'une clinique. Elle peut être prescrite par le médecin traitant du patient ou par le médecin hospitalier et concerne les patients de tous les âges qui nécessitent des soins de niveau hospitalier. Cette prise en charge est apparue en France dans les années 1950, mais c'est à partir des années 2000, et grâce à un réel appui des pouvoirs publics, qu'elle a connu son essor. Aujourd'hui, ce sont près de 110 000 patients qui en bénéficient chaque année dans toute la France.

Créé en 1989, l'HAD gérée par l'ASSAD-HAD est un établissement privé à but non lucratif chargé de la mission de service public hospitalier qui prend en charge **plus de 200 patients par jour sur tout le territoire de l'Eure et Loir, de l'Indre et Loire et du Loiret**, à l'exception de la zone d'emploi de Montargis.

Les principaux soins effectués au domicile sont les soins palliatifs, les pansements complexes (soins supérieurs à 30 minutes), les soins de nursing lourd, la périnatalité. Ces quatre prises en charge représentent **plus 80 % de l'activité.**

Contact presse :

Tony-Marc CAMUS,
Directeur du Pôle Sanitaire et Médico-social - ASSAD-HAD
tmcamus@assad-had.org
02 47 70 42 40
06 80 70 50 05
www.assad-had.org

L'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) EN FRANCE*

L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS 308 établissements d'HAD, les établissements d'HAD sont des établissements de santé 4,6 millions de journées d'HAD réalisées, permettant aux malades d'être soignés chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches

LES PRISES EN CHARGE ¼ des journées sont des pansements complexes ¼ des journées sont des soins palliatifs 1/3 des journées d'HAD concernent des pathologies cancéreuses 253 500 journées réalisées en Ehpad. L'HAD peut également intervenir dans l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux. 198 € coût moyen d'une journée d'hospitalisation à domicile pour l'assurance maladie 100 % des soins sont pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire santé

LES PATIENTS 106 000 patients pris en charge
56 ans (femmes) 61,4 ans (hommes) = âge moyen des patients

**source : Rapport d'activité de la FNEHAD – fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile – www.fnehad.fr*

L'HOSPITALISATION A DOMICILE gérée par l'ASSAD-HAD :

- **Intervient auprès de plus de 200 patients par jour sur trois départements de la région Centre Val de Loire (Eure et Loir, Indre et Loire et le Loiret à l'exception de la zone d'emploi de Montargis),**
- **+ de 100 salariés travaillent au bénéfice des patients,**
- **+ de 2000 conventions de coopérations avec les libéraux (médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens...),**
- **Des conventions avec les Etablissements publics et privés d'hospitalisation, et des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux,**
- **Un établissement associé au GHT du 37, 28 et 45,**
- **une organisation qui s'inscrit dans la logique de guichet unique portée par l'institution afin d'apporter une réponse coordonnée au domicile à disposition des patients et des professionnels du territoire.**

L'ASSAD-HAD est adhérent à la FNEHAD (fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) qui regroupe plus de 250 établissements effectuant plus de 95% de l'activité en France. Plus d'informations sur www.fnehad.fr